

# « VOUS ACCUEILLIR, VOUS CONSEILLER, VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES C'EST NOTRE FORCE ! »

## L'AIDE SOCIALE LÉGALE :

### Election de Domicile

pour les personnes sans domicile fixe :  
réception de leurs courriers,  
inscription sur les listes électorales,  
ouverture des droits sociaux,...)

### Aides pour les dossiers :

CAF (Aide personnalisée au logement,  
Prime d'activité, Attestation de  
paiement...),  
MDPH, CMU, Suivi RSA...

### Plan Canicule et Plan grand froid :

prévenir les situations à risques

## AIDES ADMINISTRATIVES :

Maintenir à domicile les personnes  
âgées et les adultes handicapés;  
Dossier APA, MDPH,  
Caisses de retraites...;  
Accès au logement :  
constitution des dossiers

## L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE :

### Aides alimentaires

(hors alcool et aliments pour animaux) : sur  
évaluation de votre situation financière,  
le mercredi et vendredi matin de 9h00 à  
12h00.

L'aide alimentaire ne peut être accordée  
qu'aux résidents de la ville de Bohain, et  
sur conditions de ressources.

En contrepartie, le bénéficiaire  
s'engage à faire des heures  
de chantier citoyen auprès  
des associations caritatives  
bohainoises.

## SECOURS EXCEPTIONNEL :

aides à l'hébergement d'urgence,  
aides aux frais d'obsèques selon  
conditions, et sur décision du conseil  
d'administration.

